

**REGLEMENT INTERIEUR
et ORGANISATION de la VIE de l'ETABLISSEMENT
Année Scolaire 2026-2027**

1. Les horaires.

- HORAIRES de Classe : (semaine de classe de 4 jours)

9h-12h // 13h30-16h30 (les Horaires des Activités Pédagogiques Complémentaires seront communiqués par les enseignantes)

- HORAIRES garderies et étude :

Garderie du matin : de 7h30 à 8h15 à la salle d'activités (2,40€) puis de 8h15 à 9h (gratuit). Tous les enfants ont obligation de se rendre dans la salle d'activité afin d'être sous la responsabilité de la personne de surveillance.

Garderie du soir : de 16h30 à 17h30 (gratuit), puis de 17h30 à 19h (2,40€)

Etude surveillée sur inscription : de 16h45 à 17h45 et au forfait mensuel (1 jour, 2 jours ou 3 jours)

L'accueil des enfants est assuré de 7h30 à 19h les jours de classe.

Pour le bon déroulement de la classe et de la vie de l'école, **il est impératif que les horaires soient respectés.**

2. Absences.

En cas d'absence pour raison imprévue, merci de le signaler à l'enseignante de votre enfant (via ECOLE DIRECTE) avant 10h. Pour toute absence prévisible, merci de justifier par écrit et de préciser le motif et la durée.

En cas d'absence régulière pour rendez-vous chez un spécialiste (orthophoniste, psychomotricien...), merci de communiquer le planning à l'enseignante de votre enfant.

En cas d'absence pour raison personnelle, le travail sera donné au retour de l'enfant.

3. Documents divers :

A la rentrée, merci de nous retourner le dossier comprenant :

- fiche d'urgence
- fiche de renseignements
- autorisation sorties scolaires + diffusion images
- fiche « Choix du forfait cantine, étude, assurance »
- bulletin de souscription à la Mutuelle Saint Christophe (ou Assurance personnelle Responsabilité Civile / Individuelle Accident au nom de l'enfant)
- avis d'imposition

Ces documents sont valables pour toute l'année scolaire.

Au cours de l'année scolaire, les informations vous seront transmises par ECOLE DIRECTE et/ou via le carnet de liaison de l'élève.

4. Livres et fournitures.

Tous les manuels scolaires utilisés du CP au CM2 sont prêtés par l'école.

Les fichiers d'activités de l'élèves seront facturés aux familles, ainsi que le matériel collectif de chaque classe.

Une liste de fourniture est disponible sur le site de l'école.

5. Rythme de l'enfant

Les élèves sont accueillis en PS1 s'ils sont âgés d'au moins 3 ans en à l'année scolaire en cours, ceci selon un planning défini avec le chef d'établissement afin de respecter le rythme de l'enfant et ses besoins. Les élèves de PS1 doivent impérativement acquiescer la propreté.

A compter de la PS2, les élèves sont soumis à l'obligation scolaire et à l'assiduité.

Si pour diverses raisons, vous ne souhaitez pas que votre enfant fasse la sieste à l'école, nous pouvons convenir d'un aménagement du temps scolaire (pour l'année de petite section ou une partie de l'année). La sieste est obligatoire en PS et MS (à 13h), un temps de repos est proposé en GS (à 13h20).

6. Médicaments – PAI

Nous attirons votre vigilance sur la prise de médicaments à l'école. Il est formellement interdit d'apporter un médicament. Si un traitement doit être pris, une ordonnance sera donnée à l'enseignante de votre enfant. En cas de traitement régulier, un PAI sera élaboré.

7. Pour la sécurité de vos enfants :

L'entrée de l'école se situe au 35 avenue Victor Hugo, nous vous demandons :

- De veiller à refermer correctement la porte d'entrée, ainsi que celle du sas d'entrée,
- D'accompagner votre enfant à l'heure. Il est important que les enfants soient présents dès le début des cours et perturbent le moins possible le travail des autres enfants par une arrivée tardive.
- Les mesures de sécurité nous obligent à fermer l'école à clé après le temps d'accueil (9h10). Merci de votre compréhension.
- Le code d'entrée vous sera transmis par le chef d'établissement et modifié régulièrement.
- Afin de déposer vos enfants, vous pouvez utiliser le « dépose-minute » de l'avenue Victor Hugo, ou bien des 20 minutes de gratuité au parking souterrain.
- sorties après la classe : les élèves de primaire ne sont autorisés à partir seuls que sur demande écrite des parents. Les enfants de maternelle ne peuvent sortir qu'accompagnés d'un adulte désigné. Veillez à signaler à l'enseignante de votre enfant toute modification.
- sortie de 16h30 : PS et MS : les parents vont récupérer l'enfant en classe ou sur la cour PS-MS
GS et CP : les parents vont récupérer l'enfant à la porte de la classe
CE1, CE2, CM1, CM2 : les enfants sont réunis sur la cour du bas.

8. Objets personnels

Nous vous demandons de veiller à ce que votre enfant n'amène pas d'objets personnels à l'école (jouets, cartes pokémon,... sources de conflits et de jalousie). L'école n'est pas responsable de la détérioration ou de la perte de bijoux, de jouets personnels...

Les jeux électroniques, portables et objets dangereux sont interdits à l'école ou lors de sorties scolaires. Pour les vêtements, écrire le prénom de l'enfant sur l'étiquette ou par tout autre moyen.

De plus, nous rappelons que les bonbons ne sont pas recommandés dans la boîte à goûter de l'élève...

9. Téléphone

Dans le but de respecter le travail des enfants, nous vous demandons de contacter l'école suivant les horaires indiqués ci-dessous (sauf en cas d'urgence).

- Le matin : avant 9h et après 12h. - L'après-midi : avant 13h30 et après 16h30. (sauf en cas d'urgence) Merci de privilégier les demi-journées de décharge de direction pour des entretiens téléphoniques.

10. Contributions des familles, cantine, garderie, étude

Les contributions des familles permettent de participer aux frais de fonctionnement de l'établissement, celles-ci sont gérées par l'OGEC.

Vous recevrez une facture mensuelle via ECOLE DIRECTE :

46,50 € pour le 1^{er} enfant | 42,50 € pour le 2^{ème} enfant | 40 € pour le 3^{ème} enfant

75.50€ / mois de demi-pension, ou 6€ par repas occasionnel

Forfait étude 1, 2 ou 3 jour(s) par semaine, soit 8.40€ (1 jour), 16.80€ (2 jours), 25.20€ (3 jours) selon un planning annuel

La garderie sera facturée à la présence.

Depuis septembre 2024, nous avons mis en place le paiement par prélèvement mensuel. Vous pourrez télécharger votre facture dans l'espace « Documents » de Ecole Directe.

11. A.P.E.L.

L'association de parents d'élèves (APEL) représente les parents auprès de la Direction de l'établissement, de l'organisation de l'Enseignement catholique et des pouvoirs publics. Elle participe activement à l'animation et à la vie de l'établissement et apporte aux familles un ensemble de services, dont la revue "Famille et Education". L'adhésion à cette association est volontaire et la cotisation est appelée sur la facture des contributions OGEC. La cotisation pour l'année est de 28 € par famille.

L'APEL propose au cours de l'année de nombreuses actions ou manifestations afin de permettre la réalisation de projets pédagogiques.

12. Tenue vestimentaire

- Education physique et sportive

Les élèves doivent porter une tenue adaptée à la pratique du sport. (une dispense d'éducation physique ou de piscine est accordée sur présentation d'un certificat médical)

- Tenue adaptée

Votre enfant doit se présenter à l'école avec une tenue vestimentaire adaptée, dans le respect de soi et des autres. (pas de claquettes, de t-shirts courts...).

13. Comportement

Les élèves, leurs parents et les membres de la communauté éducative doivent faire preuve de respect mutuel et de bienveillance (pas de violence verbale ou physique).

Les parents sont priés de ne pas intervenir sur la cour pour régler un conflit entre élèves.

En cas de non-respect du règlement intérieur et des règles de vie de l'établissement, par l'enfant et /ou ses parents, des sanctions seront appliquées, après avertissement, pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

Date :

Signature des parents :